

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 22 Novembre 1838.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 15 Novembre.

1. Le département de l'intérieur ayant été informé que plusieurs propriétaires de bétail dans les étables desquels la surlangue avait éclaté, n'ont point fait aux inspecteurs de bétail de leurs districts la déclaration voulue par l'article XII du mandement sur le bétail du 30 Janvier 1826, rappelle au public, qu'à teneur des dispositions de cet arrêté, toutes les fois qu'une pièce de gros bétail à cornes vient à tomber malade, le propriétaire ou celui qui l'aura en sa garde, devra en avertir aussitôt l'inspecteur du bétail de son quartier, et que toute contravention à cet ordre doit être constatée par un procès-verbal dont le résultat peut être d'entraîner à l'égard des contrevenans et selon les cas, des peines sévères, indépendamment des dommages et intérêts qu'on pourrait être dans le cas de réclamer d'eux, lorsque par leur coupable négligence, ils auraient contribué à la propagation de l'épizootie régnante. En conséquence, le département invite sérieusement tous les propriétaires à faire immédiatement aux inspecteurs la déclaration requise, les avertissant que, s'il se trouvait dans le cas de faire faire une visite générale de bétail, ceux qui auraient négligé d'obéir à ses ordres en seraient sévèrement punis. Le département ayant eu lieu de se convaincre que, si la plupart des inspecteurs de bétail ont redoublé de zèle à l'occasion de la maladie régnante, il en est quelques-uns qui ne paraissent pas sentir au même degré toute l'importance de leurs fonctions, croit devoir leur recommander à tous de mettre dans l'exercice de ces fonctions une vigilance toute particulière. Donné au château de Neuchâtel, le 8 Novembre 1838.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

2. Le département de l'intérieur prévient les habitans du Locle, que le Conseil d'Etat est disposé à autoriser la modification au plan primitif d'alignement du village, demandée par le Sieur Louis DuBois et consentie par la commission d'alignement du Locle, modification qui consiste: 1° En ce que la rue transversale indiquée dans le plan de reconstruction du village du Locle, comme devant passer en bise de la maison du dit Sieur Dubois dite *la maison Savoye*, soit réduite de 50 à 30 pieds de largeur; 2° que sur ces 30 pieds, 5 de chaque côté soient concédés aux propriétaires riverains pour leur servir de trottoirs ou de perrons, ce dégagement de 5 pieds devant se prolonger tout le long de la façade de bise de la susdite maison, jusqu'à l'angle nord-est du dégagement que le Sieur DuBois possède au nord d'icelle; 3° que le sol et les dégagemens du bâtiment de remises du Sieur DuBois soient réunis au sol des écuries Ducrot, pour former une place publique, au centre de laquelle le Sieur DuBois pourra élever une fontaine, mais qu'avant de prendre un arrêté définitif à ce sujet, il a chargé le département de l'intérieur d'inviter tous ceux qui croiraient avoir de justes motifs à s'opposer à la modification indiquée ci-dessus, à les lui faire connaître. En conséquence, le département annonce aux intéressés, qu'il s'occupera de cette affaire dans sa séance du vendredi 28 Décembre, à neuf heures matin, et que c'est sur ce jour qu'ils doivent se présenter devant lui pour faire valoir leurs oppositions. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au château de Neuchâtel, le 10 Novembre 1838.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

3. Abram-David L'Eplattenier, aubergiste à Boudevilliers, étant dans l'intention de faire construire une mécanique à battre le grain, lieu dit à Bottes, entre Coffrane et Boudevilliers, et de la faire mouvoir au moyen d'un rouage qui serait alimenté avec l'eau du ruisseau des Favargettes, il fait, ensuite de la direction qu'il en a reçue par arrêté du 2 courant, annoncer à tous ceux qui voudraient s'opposer à la construction dont il s'agit, qu'ils sont assignés à se présenter

à l'audience du département de l'intérieur, au château de Neuchâtel, le vendredi 28 Décembre prochain, à dix heures du matin, pour y être entendus contradictoirement avec lui. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'Etat, à Boudevilliers, le 12 Novembre 1838.

(signé) A.-D. L'EPLATTENIER.

4. Le soussigné commissaire-général informe le public, qu'en obéissance à un arrêt du Conseil d'Etat du 31 Octobre dernier, la société de Lormel et C^o à Paris, concessionnaire de la mine d'asphalte du Val-de-Travers, a fait élection de domicile pour toutes ses affaires dans ce pays, en la demeure de son agent responsable près des mines, actuellement M. Boucher, domicilié au Bois-de-Croix, rière Travers. Donné à Neuchâtel, le 9 Novembre 1838.

LOUIS DE MARVAL.

5. La chancellerie d'Etat ayant une communication à faire à la veuve Clerc, mère de Jean-Gabriel Clerc, natif de Lausanne, mort au bataillon des tirailleurs de la garde royale à Berlin, invite la dite veuve Clerc à se faire connaître à la chancellerie. Donné au château de Neuchâtel, le 31 Octobre 1838.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

6. Le Conseil d'Etat ayant, par mandement du 31 Octobre dernier, accordé le décret des biens d'Alphonse, fils de défunt Jean-David Veuve, de Cernier, où il est domicilié; noble et vertueux Alexandre baron de Chambrier, conseiller d'Etat, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions de ce décret, au mercredi 5 Décembre prochain, dès les dix heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Valangin, où tous les créanciers du dit Alphonse Veuve sont péremptoirement assignés à comparaître, pour faire valoir leurs droits contre le discutant, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'Etat, au greffe de Valangin, le 3 Novembre 1838.

Par ord., C.-A. BREGUET, greffier.

7. Le Conseil d'Etat ayant, par son mandement en date du 5 Novembre courant, accordé le décret des biens de Etienne Toussaint et de sa femme Rosalie née Guez, cafetiers au casino à la Chaux-de-Fonds, d'où ils se sont absentés, abandonnant leurs affaires en désordre; la journée pour la tenue de ce décret a été fixée au jeudi 6 Décembre prochain, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers des dits mariés Toussaint sont requis de se rendre, à neuf heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre les faillis, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle; au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 12 Novembre 1838.

CUCHE, greffier.

8. M. Charles-Henri Perroud, maire des Verrières, agissant d'office et en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 5 Novembre courant, signé par M. de Chambrier, président du Conseil, fait savoir que le mercredi 5 Décembre prochain, il formera demande en Justice des Verrières en confiscation d'un train de char et de sept douzaines de liteaux, saisis à Meudon, le 17 Octobre dernier, par les gendarmes Gauthy et Pagnard, au moment où l'on se préparait à exporter en France les dits liteaux. En conséquence, les personnes qui croiraient avoir des moyens d'opposition à alléguer à la dite demande, sont invitées à faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle; au greffe des Verrières, le 9 Novembre 1838.

V^r NERDENET, greffier.

9. Les créanciers de défunte Marie-Marguerite née Clotu, veuve de Jean-Pierre Montandon, sont informés par le présent avis, que la liquidation sommaire de la succession de cette femme, annoncée pour le 16 courant, aura lieu seulement le vendredi 23 Novembre, à l'issue du plaid, à St. Blaise. Saint-Blaise, le 6 Novembre 1838.

A. JUNIER, greffier.

10. Le Conseil d'Etat ayant, par son arrêt en date du 31 Octobre passé, ordonné la liquidation sommaire des effets du nommé Alexis Berthoud, agent d'affaires, domicilié à la Chaux-de-Fonds, d'où il s'est furtivement absenté, laissant ses affaires en désordre. La journée pour cette liquidation a été fixée au jeudi 29 Novembre courant, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers du dit Alexis Berthoud sont requis de se rendre, à neuf heures du matin, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle; au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 5 Novembre 1838.

P.-J. CUCHE, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

1. J'invite l'anonyme qui, à très-bonne intention sans doute, m'a dernièrement adressé par la poste une lettre en patois, contenant une réclamation sur un objet de police qui n'est du reste que très indirectement dans ma compétence, de bien vouloir se donner la peine de m'écrire en français, et surtout de signer son nom, condition sans laquelle je ne me crois nullement obligé de m'occuper moi-même et moins encore mes collègues de semblables réclamations.

G.-F. GALLOT,
maître-bourgeois en chef.

IMMEUBLES A VENDRE.

2. Par enchères publiques, le samedi 8 Décembre prochain, au plaid à Saint-Aubin, la maison possédée au dit lieu par le Gouvernement, où était le bureau de la poste et des péages, avec ses appartenances et dépendances. Cette maison, composée de 3 étages et d'un comble en très-bon état, située au centre du village, est avantageusement placée pour toute espèce d'établissement. Sa mise en prix est L. 2200 du pays. L'acquéreur entrera en possession et jouissance, dès le jour de l'échute; elle sera abandonnée au plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions favorables qui seront lues avant l'enchère. Donné à Neuchâtel, le 17 Novembre 1838.

Direction des bâtimens.

3. Samuel Junod, justicier, de Travers, fait savoir que, le samedi 8 Décembre prochain, il exposera en vente par voie d'enchères publiques, dans l'auberge du Cerf, aux Ponts, dès les 5 heures du soir, le domaine appartenant à son pupille Charles-Aug. Reymonda, situé sur les montagnes de Travers lieu dit à Roumaillard, consistant en une maison de laboureur à deux appartemens, en terre labourable, prés, pâturage et une vaste forêt. L'échute s'en fera le jour sus-indiqué, si les offres conviennent à l'exposant.

4. Le samedi 8 Décembre prochain, dès les 4 heures après midi, le Sieur Fréd. Thorens et son épouse, domiciliés à Cortaillod, exposeront en vente par voie de minute déposée à l'auberge de Cortaillod, où la passation aura lieu, une grande et belle maison avantageusement située au village du Grand-Cortaillod, à la rue sortant du côté de Boudry, composée essentiellement de deux vastes et commodes logemens à l'étage, ayant une chambre servant depuis long-temps de vendage de vin, avec billard au rez-de-chaussée; un bel emplacement p. encavage, avec pressoir et une grande cave encore au rez-de-chaussée. Parmi les appartenances qui entourent la dite maison et lui procurent un agréable dégagement, sont un verger, jardin et quiller; plus une citerne. Cette vente aura lieu sous de favorables conditions, et l'acheteur pourra entrer en jouissance à Noël prochain. S'adresser pour voir l'établissement aux propriétaires.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. On prévient le public, que la forge du village de Cormondrèche que l'on avait annoncée dans la Feuille d'avis du 15 Novembre, comme étant à amodier, ne l'est plus maintenant.

A VENDRE.

6. M. Prince-Wittnauer, libraire, vient de recevoir une nouvelle partie de beau papier à lettres qu'il cédera au bas prix de 30 à 40 bz. la rame.
7. On mettra sous peu en perce un läguer de vin, crû 1834, 1^{re} qualité, que l'on cédera à 3 bz. la bouteille en en prenant la quantité qu'on voudra; le vendeur fournira les bouchons. Le même offre de vendre un läguer de vin, crû de la même année; à raison de 21 creutz le pot; s'il se trouvait un amateur pour le läguer entier, qui contient environ 3 1/2 bosses, il serait fait un rabais raisonnable. S'adresser pour le tout, à D. Duvoisin, marchand de fromages, à Peseux.
8. Du vin de Bordeaux rouge en bouteilles. S'adr. à M. A. Roulet, maison de Montmollin, sur la Place.
9. A vendre ou à échanger contre de bons vins en bouteilles, un tas de bon fumier d'environ 1400 pieds; on sera facile pour le prix, ayant besoin de la place. S'adr. au bureau d'avis.
10. Ritte de Voiron, qualité supérieure, pour toiles fines, à un prix modique. S'adr., pour la voir, chez la veuve Borel, épicière, maison Perrin, place de la Balance.
11. Charles-Auguste Goldammer, à Auvernier, informe le public et particulièrement ses pratiques, dont il a toujours cherché de mériter la confiance, qu'il continue de vendre des gruaux bonne qualité, gros et fin; habermehl, griès et fleur de farine de Berne, première qualité; orge d'Ulm et mondé, fidées jaunes et blanches, macaronis ronds et plats, riz du Piémont, pruneaux de Bâle, chanvre et gruaux blancs p.oiseaux; le tout à des prix raisonnables. Son dépôt à Neuchâtel est chez M. Borter, fabricant de casquettes, maison de M. Soultzner, Croix-du-marché.
12. Chez J. Ammann, de rencontre, une romaine à peser 614 lb., fusils de chasse et autres, canons de fusils, fermentes p. bâtimens, sabots et semelles de sabots, dits en bois fourrés, tuyaux de fourneau. Le même continue à acheter toute espèce de vieux fer et autres métaux. Son magasin est toujours ruelle Fleury.
13. Chez M. Meisel, rue des Orfèvres, à Genève, souliers en caoutchouc (gomme élastique). Cette chaussure préserve entièrement les pieds du froid, de l'inconvénient des neiges et de l'humidité.
14. Environ 300 pieds de beaux arbres fruitiers à plein-vent, des meilleures espèces, tant en poiriers qu'en pommiers, et à des prix raisonnables. S'adresser à M. Charles Fauguel, à la tuilerie, rière Bevaix.
15. Des bouteilles vides. S'adr. au second étage de la maison DeLuse, près la tour de Diesse.
16. M. Torcy, à Auvernier, vient de recevoir d'Alsace, de nouvelles rittes blanches et grises qu'il peut céder à des prix raisonnables. Son magasin est toujours bien assorti de laines à tricoter, cotons à tisser et à tricoter, verres à vitres, etc., etc.
17. Henri Meyer, à Peseux, sera constamment bien assorti pendant cet hiver de socques garnies en feutre, à un prix raisonnable. Il tient un banc tous les jeudis, au bas de la Place du marché, à Neuchâtel.
18. J. Becker, sellier-carrossier, à la Grand'rue, fait savoir à l'honorable public, que l'on trouve chez lui à bon compte, deux calèches légères à un cheval, 2 chars à banc, et 2 chars bernois; harnais neufs et vieux, équipages complets pour chevaux de selle, fouets et cravaches, sacs de voyage, boîtes en cuir pour chapeaux, couvertures pour chevaux, de différentes sortes, en laine et en coton, sangles diverses, et de plus un bel assortiment de pelisses fines p. tapis de pied; tous ces articles sont de première qualité et les prix en sont très-modérés.
19. Un tas de fumier. S'adr. à M. Jeanrenaud, directeur des Postes.
20. L'ouvrage de M. Caumont sur le canton de Neuchâtel, destiné à la jeunesse, venant de paraître, on peut s'en procurer des exemplaires chez M. Gerster, libraire, ou chez M^{me} Caumont, rue des Moulins.

Bougles suisses,

21. Bien préférables à celles de France, pour la durée, la blancheur, et la modicité du prix; les personnes qui désireraient se convaincre de la bonne qualité de cette marchandise, peuvent s'en procurer chez O. Muriset, près du Temple neuf.
22. Un manteau d'homme encore en très-bon état, chez L. Larsche, tailleur, rue du Temple neuf.
23. De belles pommes reinettes et autres, chez Madame de Pury-Chatelain.

24. Jeanrenaud, coiffeur, vient de recevoir un assortiment de parfumerie fraîche de Paris, composé comme suit: vinaigre aux 4 voleurs, eau des fumeurs, pâte Henri III, blanc de neige, régénérateur de L. T. Pivert (pommade surfine du lion), farine de noisettes p. blanchir les mains, crème cosmétique d'amandes amères, savon américain, dit à la rose, savon d'amandes amères, dit de Naples liquide, cosmétique, etc. Il tient aussi des tours en cheveux de Paris, en tous genres; bretelles en gomme élastique, brosses pour la tête, etc.

25. M. Touchond-Michaud a entamé un nouveau läguer contenant vin vieux blanc, crû de ses vignes; il en délivrera par brandes, qu'il fera rendre à domicile. Le même offre de plus deux lampes p. escalier et une dite p. bureau, à un feu; elles sont en parfait état. S'adresser à lui-même.

26. Deux chars à cheval, dont l'un est entièrement neuf. S'adresser à la veuve Scholl, au moulin du milieu à Saint-Blaise.

27. M. Adam Pfeiffer, ancien maître tonnelier en cette ville, prévient le public et particulièrement les personnes qui lui en ont demandé, qu'il mettra en perce un grand läguer de vin blanc 1834, première qualité. Les amateurs sont priés de s'adresser directement à lui-même.

28. Frédéric Loup, marchand-tailleur, est très-bien assorti en drap cuir-laine, casimir uni, dit à côtes; il a fait lui-même dernièrement à Paris un très-beau choix de nouveautés pour gilets, pantalons, etc.; il a en outre un beau choix de cols en satin uni, plissé et à pans; faux-cols, chemisettes en batiste d'Ecosse, bretelles, gants, cravattes de satin broché et autres. Il vendra aussi en détail à des prix très-avantageux. Chez le même, un habit noir tout neuf, qu'il cédera à très-bas prix.

ON DEMANDE A ACHETER.

29. Les personnes qui aimeraient se défaire de vieux habillements d'homme et de femme, peuvent s'adresser à la veuve Brossin, qui les achète. Sa demeure est près de la grande boucherie.

30. Clerc, arpenteur à Corcelles, demande à acheter *trente mille échalas*, qu'il payera comptant L. 17 le mille. Il va faire descendre des carrières des Grattes, quelques centaines de bornes du prix de 8 à 42 batz la pièce. MM. les propriétaires sont priés de se faire inscrire, pour diriger les voituriers sur les quartiers à border.

A LOUER.

31. Dès-maintenant ou pour Noël, une jolie chambre, portion de cuisine et galetas; plus, au Carré, un logement composé d'une chambre, cuisine et galetas. S'adr. à Borel, boucher.

32. Dès-maintenant, deux chambres meublées dans la maison de M. le conseiller Py. S'adr. à M^{me} DuMaine, au second étage de la même maison.

33. Une chambre meublée avec poêle, au second étage, maison Caumont, rue des Moulins.

34. Pour Noël et à des personnes tranquilles, une chambre meublée, avec poêle, et la pension si on le désire. S'adr. à la veuve Banholzer, au Neubourg, maison Morelet. La même exposera en mises publiques, le jeudi 22 courant, dans son domicile, et dès 9 heures du matin, divers meubles, pièces de lit, linges, etc.

35. Une chambre meublée et à cheminée, chez M. Th. Prince, épicière, près l'hôtel du Faucon.

36. Une chambre chez J.-L. Borel, Grand'rue, n° 249. Le même continue de vendre à bas prix les ouvrages suivants: Béranger, J. Racine, Boileau, leçons de littérature, Robinson suisse, 2 atlas, etc.

37. Pour entrer de suite, une jolie maison située au centre du village de Cormondrèche, ayant au premier étage: chambre à fourneau et cabinet regardant le midi, et un grand et beau salon le nord; 2 chambres et une antichambre au second étage, deux galetas des plus commodes, et une cave. Au besoin, on louerait aussi une cave meublée pour 40 bosses, avec 2 pressoirs et tous les autres accessoires pour l'encavement. Les dépendances attenantes à cette maison sont: un verger et un grand jardin pour le locataire, une jeune vigne ou plantée qu'il aura l'agrément de pouvoir parcourir, et un puits battant au milieu de celle-ci; le tout fermé de hauts murs. S'adresser à M. Colin, ancien d'église, au dit Cormondrèche.

38. Dès-maintenant, une chambre à poêle proprement meublée. S'adr. à Adolphe Lehmann, pâtissier-confiseur.

39. Une grande chambre, avec poêle et cheminée. S'adr. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A LOUER.

40. Une ânesse aussi fraîche que possible. S'adr. à M. Alphonse Robert, du Petit-Conseil.

41. Pour y entrer dès-maintenant, au centre de la ville, à un premier ou second étage, un logement composé de 3 ou 4 chambres, cuisine et les dépendances nécessaires. S'adresser au bureau d'avis.

42. Pour entrer dès-à-présent ou à Noël, un logement composé d'une chambre, portion de cuisine et quelques petites dépendances. S'adresser à Claude Borel, à l'Ecluse.

43. Pour Noël prochain, dans une des principales rues de la ville, un logement composé de deux chambres à fourneau, cuisine, chambre à serrer, galetas et caveau. S'adr. au bureau d'avis.

44. Pour entreposer des marchandises, un local un peu vaste, bien fermé et surtout parfaitement sec. S'adresser au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

45. Une jeune fille du Canton de Vaud, recommandable par sa moralité et son activité, désire se placer pour Noël comme servante, de préférence dans une maison où elle soit seule domestique; comme ce serait son premier service, elle se contenterait d'un gage modique. S'adresser, pour d'autres renseignements, à M^{lle} Julie Meuron, au Faubourg.

46. Louise Péters-Borel demande pour Noël une fille munie de bons certificats, sachant faire un bon ordinaire, bien propre, active et appartenant à un honnête famille; on donnera la préférence à une fille du dehors.

47. Une jeune personne âgée de 23 ans, qui sait bien faire la cuisine, tricoter et coudre, pourrait entrer en place dès-maintenant ou à Noël; elle est recommandable et porteuse de bons certificats. S'adr. à Wilhelm Bathsturb, tripière près la grande boucherie.

48. On demande pour Noël une fille qui sache faire un bon ordinaire et munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

49. Une veuve de 29 ans, désirerait trouver dans cette ville ou dans les environs, une place comme institutrice dans une maison particulière ou comme gouvernante de maison. Elle pourrait entrer dès-à-présent et présenter des certificats satisfaisants sous tous les rapports. S'adresser pour des renseignements ultérieurs, au bureau de cette feuille.

50. Un jeune instituteur allemand, pourvu de bons certificats, désire entrer dans une maison particulière comme instituteur, ou ailleurs comme aide ou sous-maître, son but étant d'apprendre la langue française. M. Silcher, maître boulanger, à Neuchâtel, donnera les informations nécessaires.

51. On demande pour Noël une fille forte et robuste, parlant le français; elle recevra un gage honnête et pourrait apprendre la cuisine. S'adresser à l'hôtel du Commerce.

52. Un jeune homme âgé de 18 ans, appartenant à une famille recommandable, et ayant reçu une bonne éducation, demande à se placer. S'adresser, pour les renseignements ultérieurs, au bureau de la feuille d'avis.

53. On demande une servante pour dès-maintenant. S'adresser au bureau d'avis.

54. Une personne d'âge mûr, mariée et sans enfants, désire trouver une place comme gardien d'une campagne ou d'une maison; elle a déjà servi en cette qualité, et ses certificats témoignent assez en sa faveur. S'adr. au bureau d'avis.

55. Un jeune homme intelligent et d'une grande moralité, aimerait à entrer en condition, dès-maintenant ou pour telle autre époque qu'il conviendra, comme aide dans un bureau de commerce, de notaire ou autres; à défaut, il se contenterait d'une place de valet-de-chambre dans le pays ou, de préférence, dans l'étranger. Il pourrait produire de bons témoignages de mœurs. S'adresser au bureau d'avis.

56. Frédéric-Henri L'Eplattenier, à Coffrane, finisseur de montres à Lépine, aimerait avoir des apprentis pour cette partie. S'adresser à lui-même, au plus vite.

57. Un jeune homme parlant l'allemand et le français, aimerait se placer p. Noël, soit pour être occupé dans un magasin ou bureau quelconque, ou dans un hôtel. S'adr. au bureau d'avis.

58. Une fille du canton de Berne, appartenant à de très-braves parents, âgée de 23 ans, et sachant faire un bon ordinaire et bien coudre, désirerait se placer pour Noël; comme son but principal est d'apprendre le français, elle se contenterait d'un gage modique. S'adresser au bureau d'avis.

59. On demande pour entrer de suite, un bon domestique p. soigner 2 vaches et un jardin. S'adresser au bureau d'avis.

60. Un jeune homme parlant et écrivant l'allemand et le français, désire trouver une place de valet-de-chambre ou de sommelier, ou pour être occupé dans un bureau; il est pourvu de bons certificats. S'adresser au bureau d'avis.
61. Un jeune homme qui a servi pendant 8 ans à la campagne, occupé à soigner des chevaux, désire se placer p. Noël en qualité de cocher. S'adr. pour des renseignements, à M. Auguste Cornaz, à Montet sur Cudrefin.
62. Une jeune personne aimerait à se placer pour Noël, comme cuisinière ou femme-de-chambre; elle est munie de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.
63. Un jeune homme de ce pays, âgé de 23 ans et appartenant à de respectables parens, désire se placer comme domestique; il connaît les ouvrages de la campagne. S'adr. à M^{me} veuve Pettavel-Kuss.
64. On demande, pour aller à Paris, une personne de 30 à 40 ans, qui soit bonne cuisinière et munie de bonnes recommandations. S'adresser à M^{lle} de Boyve, rue des Moulins, n^o 127.
65. Deux jeunes personnes d'une famille bourgeoise de Zurich, désirent se placer dans le Canton de Neuchâtel, chez une honnête famille; elles n'exigeraient pas tant un gros gage, qu'un bon traitement. S'adresser à M. Edouard Petitpierre, maison de M. Auguste Besson, à Couvet, qui est chargé de donner tous les renseignements que l'on pourrait désirer.

OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.

66. On a enlevé, sur le char du Sieur S.-Henri Béguin, de Prépunel, devant la maison de M. Gretillat, à Corcelles, le samedi soir 17 du courant, un cendrier dans lequel se trouvait une paire de jointures neuves. La personne qui pourrait donner des indices sur l'un ou l'autre de ces objets, est priée d'en avertir M. Gretillat, contre bonne récompense.
67. La personne qui a pris, par erreur, vendredi 16 du mois courant, dans la maison de Monsieur Gallot, au faubourg du Crêt, un petit parapluie de percale brune, est priée de le rapporter soit chez M. Gallot, soit au bureau de cette feuille.
68. Il s'est égaré, il y a peu de jours, une chienne courante, orange et blanche, répondant au nom de Sibelle, portant au collier le nom de D. Petitpierre, marqué à feu, et deux petites plaques dont l'une de S. Blaise et l'autre du Canton de Berne, avec les lettres G A M. On prie la personne chez qui elle s'est rendue d'en prévenir le propriétaire à St. Blaise, elle en sera bien récompensée.
69. On a perdu, vendredi 9 du courant, depuis les poudrières près Neuchâtel à Peseux, un schall en toile-laine noir. On promet une récompense à la personne qui l'a trouvé et qui le rapportera à David Duvoisin, marchand de fromage, à Peseux.
70. On a perdu, lundi soir, dans la ville, un grand schall noir, long et avec une large bordure. Le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

AVIS DIVERS.

71. Les places d'instituteur et d'institutrice des deux écoles de la communauté de Lignières, devenant vacantes au 23 Avril 1839, un concours pour repourvoir ces deux postes aura lieu le lundi 6 Janvier 1839, pour l'instituteur, et le lendemain 7 du dit mois, pour l'institutrice. Les objets d'enseignement pour les deux écoles sont, outre les leçons qu'on donne ordinairement à la campagne, l'arithmétique, l'analyse, la géographie, l'histoire, et en outre des leçons de couture et de tricotage aux filles. La pension de l'instituteur est fixée à 25 louis par an, outre les mois d'école que paient les écoliers non-communiars; celle de l'institutrice à 15 louis, et en sus les mois d'école des étrangères. Ils auront leurs logements dans la maison d'école bâtie à neuf, deux portions de jardins communaux pour plantage, deux lots de bois pour se chauffer, et en outre celui qui sera nécessaire pour le chauffage des deux écoles, ce dernier étant rendu sur place par la commune. Les aspirants sont prévenus que, comme l'entrée en fonctions de l'instituteur et de l'institutrice est fixée au 23 Avril 1839, elle pourrait être différée jusqu'au 24 Juin. Ils produiront leurs papiers à M. le pasteur Chaillet, pour le 20 Décembre au plus tard. Point de journées aux aspirants.
- Lignières, le 6 Novembre 1838.

Le secrétaire de Commune,
G. JUNOD, notaire.

72. On rappelle aux bourgeois qui n'ont pas encore retiré leur demi-toise de la forêt, que d'après l'article troisième du règlement qu'on leur a fait connaître, ceux qui n'auront pas fait voiturer leur bois hors de la forêt avant le 1^{er} Janvier, perdront leur droit à l'affouage de l'année prochaine.

73. La vente d'ouvrages en faveur de la fondation d'une école permanente et de la construction d'une maison pour la recevoir, à la Côte-aux-Fées, aura lieu les 5 et 6 Décembre chez Mad. de Montmollin-Vaucher, aux Terreaux. Les personnes qui sont dans l'intention d'envoyer des ouvrages à cette vente, sont priées de bien vouloir les adresser, en y mettant un prix, avant le premier Décembre, à l'une des dames du comité qui s'est occupé de cette œuvre de bienfaisance: Mesdames Guillebert, de Montmollin-Vaucher et L'Eplattenier, Mesdemoiselles Mathilde Bourgeois, Sophie Godet et Julie Petitpierre, à Neuchâtel; Madame Imer de Gélieu, à Colombier, et M^{lle} Perrin, à Fleurier. Dans ce pays on ne se lasse pas de demander, parce que heureusement on ne se lasse pas de donner. Or voici une bonne occasion de faire du bien; car il s'agit d'une jeunesse intéressante à instruire, d'une commune pauvre à aider, et enfin d'une entreprise déjà entraînée à soutenir; la commune, dans le sentiment de l'urgence de l'œuvre, n'ayant pas hésité à faire commencer les travaux, comptant sur le secours du Roi qui ne lui a pas failli, et sur ceux de ses compatriotes qui ne lui manqueront pas.

74. **MM. les membres de la Compagnie des Favres**, Maçons et Chapuis de cette ville, qui y ont leur domicile ou dans sa banlieue sont par le présent avis, tenant lieu de toute citation individuelle, informés que la grande assemblée de cette compagnie aura lieu le *vendredi 30 Novembre courant*, à l'hôtel-de-ville, à 2 heures après midi.
L'avoier de la Compagnie.

75. On demande quelques jeunes gens pour tenir cet hiver les écoles de quartier de la Brévine. S'adr. à M. le pasteur de la Brévine, qui fera connaître les conditions.

76. Jeannette Favre née Rubatel, de Lausanne, offre ses services comme contrepointière et tapissière, ayant travaillé dans les premières maisons du canton de Vaud; elle espère mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder et qu'elle sollicite. Elle est momentanément domiciliée au 3^{me} étage de la maison de l'hoirie Convert, Croix-du-marché.

77. Les personnes qui désirent suivre le cours de M. C. Keller, commençant le 26 du mois courant, sont priées de venir souscrire chez lui, maison Prince à côté de l'hôtel du Faucon, jeudi ou samedi prochain, ou au magasin de MM. Baumann-Peters et C^{ie}, qui offrent à louer un bon piano à six octaves.

78. Avec permission du tit. Conseil de santé, **Louis Katz**, dentiste breveté, d'Amsterdam, dans son passage en cette ville, a l'honneur d'informer le public, qu'en sa qualité de dentiste, il exécute tous les ouvrages relatifs à son art. Il répare, remplace des dents et rafraîchit la bouche sans la moindre douleur. Il est muni de préservatifs et antiscorbutiques utiles pour guérir et conserver les dents. De plus, il répare des demi rateliers et des rateliers entiers, ainsi que pour les palais artificiels. Il reçoit chez lui et se transportera chez les personnes qui le demanderont. — Les certificats dont il est porteur justifient ce qu'il a l'honneur de dire et méritent l'attention des personnes qui seraient dans le cas d'utiliser ses services. Il est logé au troisième étage de la maison Borel, maître boucher, rue des Moulins.

79. La commune de Lugnôre, paroisse de Môtiers en Vully, ayant décidé d'établir provisoirement pour 3 ans, une maîtresse d'ouvrages, l'examen des aspirantes à cette place aura lieu à Môtiers, le lundi 3 Décembre, à 9 heures. Fonctions: enseigner aux jeunes filles de 6 à 16 ans, les ouvrages du sexe, et à cet effet, donner par semaine, 33 heures de leçons dès la St. Martin à Pâques, et 22 h. dès Pâques à la St. Martin. Bénéfice: un logement, un jardin, 150 francs de Suisse en argent, deux chars de tourbe ou une toise bois de sapin, à charge de chauffer la salle d'école. On accordera 15 bz. de journée à chacune des aspirantes, qui devront envoyer, au moins 4 jours à l'avance, leurs papiers au soussigné, pasteur à Môtiers près Morat.

E. BOISOT, pasteur.

80. M. de Alvensleben, premier lieutenant aux gardes royales et chef du recrutement pour le bataillon des tirailleurs de la garde de S. M. le Roi de Prusse, fait annoncer aux personnes que cela peut intéresser, qu'un transport de recrues partira le 1^{er} du mois de Décembre prochain pour Berlin. Les parens qui ont des paquets ou lettres à faire expédier à leurs enfans, sont prévenus que les paquets ne doivent renfermer que des hardes ou argent, et devront être adressés le 30 courant pour le plus tard, au château de Colombier, à 11 h. du matin; passé cette époque, ils ne partiront qu'avec le transport suivant.

A vendre au bureau d'avis :

SEMELLES DE SANTÉ

contre les rhumatismes et la goutte, de l'invention et de la fabrication de K. WILLER.

L'usage convenable des semelles de santé, dont j'ai ressenti le premier lès heureux effets, et qui ont soulagé beaucoup d'autres personnes souffrantes, a toujours suffi, à lui seul, pour guérir les rhumatismes les plus invétérés et les affections arthritiques, comme les douleurs dans les membres, les migraines, les maux de dents et d'oreilles périodiques etc., sans laisser la moindre trace du mal. Je reçois toujours, à ma grande satisfaction, des attestations des bienfaits de ce remède, et des témoignages de la reconnaissance de ceux qui s'en sont servis; d'ailleurs l'utilité vient d'en être reconnue par beaucoup de médecins distingués, ce que je puis prouver au besoin par les meilleurs certificats.

K. WILLER.

Prix de la paire: 22 1/2 btz. de S^{se}.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 15 Novembre.

Froment	l'émine bz. 24 à 25.
Moitié-blé	— " 21
Mècle	— " 13.
Orge	— " 8 à 9.

2. BERNE. Au marché du 13 Novembre.

Froment	l'émine bz.
Epeautre	— " 18 à 20 1/2.
Seigle	— " 9 3/4 à 12 1/2.
Orge	— " 7 à 10.
Avoine	le muid " 45 à 85.

3. BASLE. Au marché du 16 Novembre.

Epeautre, le sac	fr. 21 : " à fr. 22 : 7 bz.
Orge	— " : "
Seigle	— " : "
Prix moyen —	" 22 : 2 bz. 2 rappes.
Il s'est vendu 1526 sacs froment et épeautre.	
Reste en dépôt 182 —	

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

CONSTRUCTION AU BÉTON.

Extrait de l'Echo du monde savant du 14 Nov. 1838.

Les immenses réservoirs d'eau qu'on a construits rue Neuve-Racine, près de l'Odéon, à Paris, et dont les journaux parlent depuis quelques jours, ont été faits en béton. Ce béton est formé de chaux hydraulique d'Issy, de petits cailloux, de sable et d'un peu de pouzzolane factice. Mêlées avec soin, employées aussitôt que le mélange est effectué, posées par couches peu épaisses, puis pilonnées pendant quelque temps, ces matières forment un magma qui acquiert une grande force de consistance, et devient, quand il a séché à l'abri du soleil, imperméable à l'eau. Les Romains ont fait, comme chacun le sait, un fréquent et très-heureux usage du béton. Des murs chargés de poids énormes, des voûtes d'une portée gigantesque, construits avec ce mortier par ces habiles architectes, ont résisté depuis des siècles aux injures du temps et aux dévastations de la Barbarie. Les ingénieurs des ponts et chaussées ont compris la haute importance du béton, et l'ont employé dans un assez grand nombre de travaux hydrauliques. Les fondations en pierre des bâtimens neufs de l'Hôtel-de-ville de Paris reposent sur une couche épaisse de béton, et une partie des voûtes de nos égouts est formée de la même matière. — Une société se forme maintenant à Paris pour l'exploitation des divers perfectionnements qu'a reçus dans ces derniers temps l'art de bâtir. Au nombre de ces perfectionnements, les créateurs de cette société ont mis en première ligne l'emploi du béton pour la construction des fondations des murs de caves, de ceux des fosses et de leurs voûtes.

L'occasion de traiter l'importante question de l'emploi du béton se présentera bientôt à nous, et nous montrerons alors qu'il convient de substituer cette matière aux pierres de taille dans la construction de la plupart de nos monuments. On a résolu récemment le problème de la substitution des voûtes minces, faites en un béton d'une espèce particulière, aux toits en charpente si incommodes, si coûteux, si inflammables, dont nous couvrons nos maisons et nos édifices publics.

M. l'ingénieur Marie a dirigé avec talent la construction des réservoirs de la rue Neuve-Racine. Des réservoirs semblables, également dignes d'être mis en parallèle avec les travaux des Romains, s'élèvent actuellement près de la barrière de Clichy.

LE POIGNARD.

Ne voulez-vous pas accepter l'asyle que je vous offre, disait un respectable hermite à deux peintres allemands qui, en 1814, se rendaient à Naples; doublez au moins le pas de vos mules, continua-t-il, afin de sortir au plus vite de ce chemin creux. Etes-vous armés?

— Pas la moindre chose.

— Sans armes et encore aussi avant dans la nuit, et au milieu des Abruzzes! Il est bien vrai que la prière est une arme puissante, et la mienne vous accompagnera partout; cependant en tous cas prenez ceci...

En disant cela, le bon vieillard tira de son vêtement une petite cassette, qu'il présenta aux voyageurs. „ Ceci renferme une arme, qu'un de vos compatriotes laissa ici il y a quelques années. ”

Et là-dessus la porte de l'hermitage se ferma, et bientôt disparurent les derniers rayons du soleil d'automne derrière le sommet blanc du Gran Sasso.

— Voyons donc ce que contient cette cassette mystérieuse, dit Ernest; un magnifique poignard, et un papier! Qu'y est-il écrit: „ Ne puisses-tu jamais te servir de ce poignard, que pour intimider ceux qui menacent ta vie. ” C'est un conseil sage et humain, remarqua Ernest.

Le poignard était en effet très-beau, la poignée était formée de trois figures d'ivoire, qui représentaient dans un groupe la foi, l'amour et l'espérance; la lame était un chef-d'œuvre, brillante comme de l'argent et flexible comme un fleuret. On y avait gravé avec beaucoup d'art quelques figures emblématiques.

La nuit surprit nos voyageurs au milieu de leurs contemplations. Ils reconnurent bientôt combien ils avaient été téméraires de s'aventurer sans guide dans cette dangereuse contrée, et ils résolurent d'attendre plutôt le lever du soleil dans une mauvaise cabane que de s'exposer, au prix de leur vie peut-être, à des attaques nocturnes.

Un sifflement aigu interrompit leur conversation et les voyageurs s'arrêtèrent étonnés. C'était un berger qui suivait le même chemin avec un troupeau et un gros chien noir.

— Eh! ami, lui crièrent nos deux jeunes gens; ne pourriez-vous pas nous loger pour cette nuit dans votre cabane?

— Pour cette nuit? répliqua le berger tout en retenant son chien qui voulait se jeter sur les mules. Tournez à droite et descendez le chemin creux. Il vous conduira tout droit à une hutte où moi et mes chèvres tenons ordinairement notre sieste. Les murs et les portes sont fortes et bonnes; vous y dormirez en sûreté.

Seulement gardez-vous d'y allumer du feu! la flamme et la fumée pourraient attirer les bandes de brigands qui rendent cette contrée peu sûre, et alors je ne répondrais ni de vos valises, ni de vos mules.

A ces mots il s'éloigna, et l'on entendit de nouveau un sifflement retentir dans la vallée. Cependant les deux voyageurs marchèrent dans la direction que le berger leur avait indiquée, et arrivèrent en effet à la cabane.

— L'homme a raison; murs et portes sont fortes et sûres; mais on pourrait escalader. On doit tout prévoir. Nous placerons cette planche en travers, ainsi. Un de nous s'y couchera, pendant que l'autre fera sentinelle, et nous nous relèverons d'heure en heure.

— Accepté. — Couche-toi, si tu veux; je veillerai. — Volontiers, car je tombe de sommeil. Bonne nuit, Ernest! Vienne qui voudra, nous sommes deux et nous avons un poignard. Réveille-moi dans une heure, entends-tu?

Ernest s'assit à l'autre bout de la planche et chercha à chasser le sommeil par toutes les distractions que lui permettait sa situation. Il baillait, se frottait les yeux, faisait sonner sa montre à répétition, regardait son ami dormir, suivait les lignes ondoyantes et fantastiques que décrivait la flamme que, contre l'avertissement du berger ils avaient allumée. Puis vint le tour de la petite cassette du bon ermite. Ernest sortit le poignard de son fourreau, en tâta la pointe, examina les dessins de la lame, et se perdit dans un labyrinthe de réflexions sur l'industrie humaine. Puis il s'occupa de son ombre que la flamme agitée faisait mouvoir sur le mur, et une multitude de pensées incohérentes, se suivirent dans sa tête, comme les images d'une lanterne magique, et son esprit devenait toujours plus égaré et ses membres plus relâchés...

Tout-à-coup il lui sembla qu'il entendait le sifflement du berger non loin de la cabane; il crut distinguer aussi l'aboïement du chien. La flamme presque éteinte se ralluma plus vive, changea cinq ou six fois sa couleur, s'élança avec plus de violence, se partagea et laissa voir au milieu du brasier une immense ouverture noire, dans le fond de laquelle, à une grande distance, brillait une lumière rougeâtre.

A cette extraordinaire apparition, Ernest se baissa pour jeter un regard fugitif dans l'ouverture, et il aperçut un long souterrain, où s'agitait une troupe de brigands. Ils étaient enveloppés de leurs haillons et armés de sabres et de pistolets. A leur tête marchait le berger avec son chien, et toute la bande se mouvait vers le lieu où les deux voyageurs reposaient. Ernest osait à peine respirer; mais tout à coup il se sentit saisi par la main puissante du berger, et traîné à l'entrée du souterrain sans qu'il lui fut possible d'opposer la moindre résistance. Une longue galerie s'ouvrit devant lui. Le berger donna un signe impérieux; et là-dessus Ernest le suivit. Ses mains étaient libres, et cédant au sentiment de sa propre défense, il saisit convulsivement le poignard dans sa poche. Il ne pouvait lui-même pas comprendre comment il s'abandonnait ainsi à la volonté du misérable berger; et le suivait sans exiger de lui d'explication. On arriva à une grille. Le berger sonna trois fois; la grille s'ouvrit, et ils montèrent les degrés d'un escalier. Puis ils entrèrent dans une salle vaste mais peu éclairée où Ernest trouva toute la bande de brigands prenant un repas joyeux. Dans le fond il vit un vénérable vieillard, chargé de chaînes et fondant en larmes. Au moment où le jeune peintre entra tous les brigands se levèrent.

— Messieurs, dit le berger d'une voix forte, je vous amène ici une proie précieuse. Cet homme a beaucoup d'or.

— Mais aussi un poignard, interrompit Ernest. Voici ta récompense! et il lui enfonça son poignard dans la poitrine.

..... Un cri horrible suivit. — Ernest, mon ami! je suis assassiné!

Ernest s'éveilla tout-à-coup... dans son rêve il avait tué le malheureux peintre son meilleur ami.

LE MENDIANT DEVENU PACHA.

C'est dans les annales de l'empire ottoman que l'histoire des peuples modernes nous offre le plus souvent d'éclatants exemples d'hommes issus des dernières classes de la société, et parvenus aux plus éminentes charges de l'état. Il est vrai que nulle part les mœurs et les institutions du pays ne favorisent autant qu'en Turquie ces brusques changements de fortune. Auprès d'un sultan, un beau visage ou un esprit heureux dans ses saillies, sont des titres suffisants pour qu'un portefaix ou un batelier soit subitement transformé en un grand-visir ou en un capitain-pacha. Aujourd'hui même, le secrétaire en chef du sultan Mahmoud, autour duquel s'agitent toutes les intrigues politiques la Porte, est un ancien garçon de café, qui a dû la haute faveur d'il jouit auprès de son maître à sa belle voix et aux traits efféminés de son visage.

Dans l'Orient, où le despotisme semble enraciné pour toujours, l'ignorance et l'apathie morale ayant engourdi et nivelé toutes les intelligences, les préjugés religieux et l'empire des habitudes ont rendu facile l'exercice du pouvoir. Le bon sens, cette qualité commune chez les Turcs, et la ruse, ont de tout temps suffi pour diriger des affaires peu compliquées; tandis que dans nos sociétés européennes où la liberté est regardée comme un droit naturel de l'homme, l'éducation ayant répandu ses bienfaits sur un plus grand nombre, chaque intelligence s'est appliquée à étudier la constitution de son pays et à surveiller les gouvernants pour maintenir ses privilèges. Les hommes d'état ont eu constamment besoin, en Occident, de talents supérieurs pour se faire pardonner leur élévation. Le caprice du prince ou le hasard accorde aux uns ce que les autres n'obtiennent qu'à force de travail, de lutte ou de génie.

Mohammed-Pacha-el-Adme, qui conserva pendant plus de vingt-cinq années le gouvernement du pachalik de Damas, est un exemple curieux et heureux en même temps de ces fortunes extraordinaires. On voit encore aujourd'hui son tombeau, au milieu des jardins qui entourent Damas, dans un site pittoresque, à l'est de la ville. On avait gravé en lettres d'or, sur le marbre de son tombeau, le récit de son élévation et de ses grandes actions; mais le temps a presque entièrement effacé l'inscription. Pour compléter l'histoire de ce pacha dont la mémoire est encore vénérée, nous avons recueilli à Damas même une légende très populaire, dont l'authenticité ne peut être mise en doute.

Mohammed et Mourad étaient fils d'un des plus riches marchands de Constantinople. Ils héritèrent, à la mort de leur père, des biens considérables; Mourad continua le commerce de son père, et vit bientôt prospérer ses affaires et sa fortune s'accroître; quand à Mohammed, ami des fêtes et des plaisirs, après avoir consacré à pleurer la perte qu'il venait de faire le nombre des jours que la convenance a fixé, il rassembla une société de jeunes voluptueux à peu près de sa condition, et se plongea avec eux dans toutes sortes de débauches. Mais les festins et les réjouissances se renouvelèrent si souvent, et jetèrent Mohammed dans des dépenses si prodigieuses, qu'il ne put continuer cette profusion au-delà d'une année. Dès que Mohammed eut cessé de tenir table, ses amis disparurent; son frère lui-même, sous prétexte de lui avoir prêté sa ruine, lui ferma sa maison et refusa de le voir. C'est l'histoire des prodiges de tous les pays.

Mais, après être revenu de sa première stupeur, Mohammed, pensant que les regrets étaient au moins inutiles, accepta son malheur avec courage, et se résigna à vivre des aumônes des mosquées, en attendant que le ciel vint à son secours. Cependant il se porta un vendredi sur le chemin du sultan, avec l'espoir d'avoir sa part des largesses qu'il fait au peuple et de pouvoir commencer un petit commerce.

Le sultan va assister chaque vendredi à la prière de midi dans une des mosquées de Constantinople. Il est suivi de tous les grands dignitaires de l'état, dans leur costume le plus riche; à ses côtés, marchent deux officiers chargés de sacs qui contiennent l'argent qu'il distribue lui-même au peuple. Il jette à la foule qui s'empresse sur son passage des pièces d'or, d'argent et de cuivre, pliées dans du papier; mais, par une bizarrerie inexplicable, au milieu de ces monnaies sont mêlés des morceaux de verre de la même grandeur, aussi pliés dans du papier, avec cette seule différence, que sur le papier qui les renferme sont écrites des sentences. Ce sont ordinairement des éloges de la pauvreté, ou des consolations pour la misère, dans lesquelles les richesses sont toujours décriées.

Mohammed épia avec attention le moment où le sultan plongea la main dans le sac des monnaies: il suivit de l'œil les papiers blancs qui volaient de tous côtés, se précipita, en saisit un. Hélas! il reconnut en l'ouvrant que le perfide papier ne recouvrait qu'un inutile morceau de verre! Adieu toutes ses espérances! Il allait, dans sa douleur, briser le verre sur le pavé, quand il remarqua la sentence; voici ce qu'elle disait: *La ruse peut être souvent, pour les hommes, le chemin des honneurs.* Cette maxime ne ressemblait en rien à celles qu'on lisait d'ordinaire sur ces espèces de lettres jetées à la pauvreté. Mohammed réfléchit quelques instants, puis il replia avec soin le morceau de verre et le cacha dans son sein. Après cela il partit d'un pas résolu. Il avait conçu un projet.

(La suite à un prochain numéro.)